

## ACTA ORIENTALIA

A MAGYAR TUDOMÁNYOS AKADEMIA  
ORIENTALISZTIKAI KÖZLEMÉNYEI

SZERKESZTŐSÉG ÉS KIADÓHIVATAL: BUDAPEST V. ALKOTMÁNY UTCA 21

Az *Acta Orientalia* német, angol, francia és orosz nyelven közöl értekezéseket az orientalisztika köréből.

Az *Acta Orientalia* változó terjedelmű füzetekben jelenik meg. Több füzet alkot egy kötetet.

A közlésre szánt kéziratok, lehetőleg géppel írva, a következő címre küldendők:

*Acta Orientalia, Budapest 62, Postafiók 440.*

Ugyanerre a címre küldendő minden szerkesztőségi és kiadóhivatali levelezés

Az *Acta Orientalia* előfizetési ára kötetenként belföldre 80,— Ft, külföldi címre 110,— forint. Megrendelhető az »Akadémiai Kiadó«-nál (Budapest V. Alkotmány utca 21. Bankszámla 05-915-111-44), a külföld számára pedig a »Kultúra« Könyv- és Hírlap Külkereskedelmi Vállalatnál (Budapest VI. Népköztársaság útja 21. Bankszámla: 43-790-057-181) vagy külföldi képviselőinél és bizományosainál.

Die *Acta Orientalia* veröffentlichen Abhandlungen aus dem Bereiche der Orientalistik in deutscher, englischer, französischer und russischer Sprache.

Die *Acta Orientalia* erscheinen in Heften wechselnden Umfanges. Mehrere Hefte bilden einen Band.

Die zur Veröffentlichung bestimmten Manuskripte sind an folgende Adresse zu senden:

*Acta Orientalia, Budapest 62, Postafiók 440.*

An die gleiche Anschrift ist auch jede für die Redaktion und den Verlag bestimmte Korrespondenz zu richten.

Abonnementspreis pro Band: 110 Forint. Bestellbar bei dem Buch- und Zeitungs-Aussenhandels-Unternehmen »Kultúra« (Budapest VI., Népköztársaság útja 21. Bankkonto Nr. 43-790-057-181) oder bei seinen Auslandsvertretungen und Kommissionären.

## LES MOTS SOLONS DANS UN OUVRAGE CHINOIS DES TS'ING

PAR

LOUIS LIGETI

Mit herzlichen Grüßen!

L.L.

La littérature mandchoue, sous K'ien-long, connu, surtout sur l'initiative impériale, un essor sans pareil. Évidemment, le développement grandiose de la littérature de cette époque a donné naissance dans bien des cas à des ouvrages d'une valeur douteuse. Or, les conclusions arbitraires, les reconstructions apocryphes de certains de ces ouvrages ont subsisté jusqu'à nos jours et ont continué à créer une confusion sur les problèmes que traitent ces ouvrages.

Il est notoire que les Mandchous, maîtres étrangers de la Chine, ont, dès le commencement, témoigné une attention toute particulière à l'égard de l'histoire des trois dynasties étrangères (*Leao, Kin, Yuan*) précédant les Ming, dernière dynastie purement chinoise, qu'ils ont destituée eux-mêmes. On a parfois l'impression que les Mandchous aient voulu en quelque sorte justifier leur «droit céleste» sur l'Empire du Milieu même par la domination de leurs prédécesseurs barbares. Les Mandchous devaient attribuer une importance particulière au fait qu'il considéraient, non sans raison,<sup>1</sup> les Djurtchens, un de ces trois peuples, comme leurs propres ancêtres et comme leurs prédécesseurs immédiats.

Il n'est donc pas surprenant que les Mandchous aient, au début, appelé également leur dynastie 金 *Kin* ou 後金 *Heou Kin*. Il n'est pas surprenant non plus que parmi les travaux mandchous les plus anciens on retrouve les traductions mandchoues des trois ouvrages historiques: 遼史 *Leao-che*, 金史 *Kin-che*, 元史 *Yuan-che*. Les trois traductions ont été publiées dès 1646.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ces vues ont été contestées par B. Laufer, *Skizze der manjurischen Literatur*, dans *Keleti Szemle* IX (1908), p. 45, note 4: «Die oft wiederholte Behauptung, dass die Manju die Nachkommen der Niüchi seien, ist ganz unbegründet und unerwiesen. Alles, was sich nach unserer geringen Kenntnis des Niüchi sagen lässt, ist, dass die beiden Sprachen eng verwandt sind und wahrscheinlich eine Verwandtschaft derselben Linie repräsentieren, nicht aber dass die eine aus der andern historisch entwickelt ist.» Au sujet de cette question longtemps controversée voir encore L. Ligeti, *Le déchiffrement des «petits caractères» joutchen*, dans *Acta Orient. Hung.* III (1953), p. 212. A propos des dernières recherches japonaises sur la langue djurtchen, voir M. Honda et E. B. Ceadel, *A survey of Japanese contributions to Manchurian studies*, dans *Asia Major* V (1955), pp. 91—92.

<sup>2</sup> L'ordre impérial décrétant la traduction est daté de 1635 (4 juillet), la traduction a été préparée par un comité sous la présidence de *Xife (Hi-fou)* de 1636 à 1639; cf.

A cette époque, celle de la renaissance de la littérature mandchoue, on a créé en grand nombre des ouvrages qui évoquaient (et exagéraient à outrance) l'ancienne gloire des premiers temps héroïques de la dynastie. Dans ce travail, lettrés chinois et mandchous, s'efforcèrent de s'éclipser mutuellement. C'est à cette époque que fut rédigé le fameux 皇清開國方略 *Houang-ts'ing k'ai-kouo fang-liao*, c'est à la même époque qu'on passa en révision les 老檔 *lao-tang*, anciens documents des premiers empereurs mandchous ainsi que les 實錄 *che-lou*, leurs «histoires secrètes» pour les remanier et les corriger en mandchou renouvelé, intelligible et pour recopier le tout avec la nouvelle écriture mandchoue réformée. C'est à cette même époque qu'obsédés par la folie des grands, des auteurs auliques, ont forgé les 32 écritures mandchoues, etc., etc.

On comprendra facilement que les gens de lettres de ce temps aient porté un vif intérêt — d'ailleurs souvent renouvelé depuis — à l'histoire des trois dynasties étrangères. Ces ouvrages plusieurs fois édités, traduits, leur coûtèrent toutefois de nouveaux soucis. Et en effet, sur l'ordre impérial, une commission de lettrés se mit à l'oeuvre pour réformer la transcription chinoise des trois ouvrages *Leao-che*, *Kin-che* et *Yuan-che*, plus exactement pour substituer les caractères chinois primitifs rendant les noms étrangers par d'autres caractères. D'après les commissaires, les caractères chinois récemment choisis devaient refléter plus fidèlement la prononciation «correcte» des noms étrangers. La commission mena le travail à bien et prépara une nouvelle édition des trois ouvrages qui comprenait tous les noms étrangers selon la transcription «réformée».

Il est peut-être inutile d'insister sur le fait que le travail de la commission ne fut que peine perdue : la nouvelle transcription, arbitraire et artificielle de toute pièce, reste sans aucune valeur. Bien que la nouvelle édition donne soigneusement les noms étrangers dans la transcription originale chaque fois qu'on les rencontre la première fois (en petits caractères, en guise de gloses, en deux lignes), il est tellement difficile de les trouver et entre temps de ne pas perdre les passages, qu'il vaut mieux laisser de côté les éditions réformées de l'histoire de *Leao-che*, *Kin-che* et *Yuan-che* et de ne pas s'y référer dans nos recherches scientifiques.<sup>3</sup>

Erich Hauer, *Huang-ts'ing k'ai-kuo fang-lieh, die Gründung des Mandchurischen Kaiserhauses* (Berlin 1926), pp. 373—374 et 671 ; Walter Fuchs, *Beiträge zur mandjurischen Bibliographie und Literatur* (Tôkyô 1936), p. 124. D'après Laufer, *Skizze der manjurischen Literatur*, 28, 1644 serait la date de la traduction et 1647 celle de l'édition (cette dernière date n'est valable que pour l'édition de *San kouo tche*). En ce qui concerne les éditions de 1646, voir Li Teh-ch'i, *Union catalogue of Manchu books in the National Library of Peiping and the Library of the Palace Museum* (Peiping 1933), p. 40.

<sup>3</sup> A ce sujet, voir entre autres, la note de P. Pelliot ajoutée à l'article très important de J. Mullie, intitulé *Les anciennes villes de l'Empire des Grands Leao au Royaume mongol de Bârin*, dans *T'oung Pao* XXI (1922), p. 122, note 1.

Les vrais motifs de cet effort sont élucidés par une autre entreprise non moins aventureuse. L'empereur, le «charmant roi de la Chine» de Voltaire avait ordonné aux lettrés d'interpréter les noms communs et les noms propres des trois ouvrages historiques. L'édit impérial date du 17 janvier 1772 ; l'ouvrage demandé fut en effet rédigé et édité en 1772 sous le titre de 遼金元三史國語解 *Leao Kin Yuan san che kouo yu kiai*.<sup>4</sup> Cette édition comprend 18 *pen*, dont 4 sont consacrés à l'interprétation des mots et noms étrangers du *Leao che*, 4 à celle du *Kin-che*, enfin 10 à celle du *Yuan-che*. L'ouvrage devait être assez populaire, car il vit encore deux éditions : la seconde en 1824 et la troisième en 1878, en 10 *pen* ; la troisième édition n'est en réalité que la réimpression inchangée de la seconde. (Je fais remarquer que, dans ce qui suit, je me réfère à la troisième édition de 1878.)

Le contenu des trois ouvrages peut être résumé ainsi. I. *Leao-che yu-kiai*, comprend 10 chapitres qui sont répartis comme suit : ch. 1 : noms de la famille impériale ; ch. 2 : noms des camps (des armées) ; ch. 3 : noms des tribus ; ch. 4—5 : noms géographiques ; ch. 6—9 : noms d'homme ; ch. 10 : noms communs. II. *Kin-che yu-kiai*, 12 chapitres : ch. 1 : noms de la famille impériale ; ch. 2 : noms des tribus ; ch. 3—5 : noms géographiques ; ch. 6 : noms de charge ; ch. 7 : noms de clan ; ch. 8—12 : noms d'homme (à la fin du ch. 12, on trouve une courte liste de noms communs). III. *Yuan-che yu-kiai*, 24 chapitres : ch. 1 : noms de la famille impériale ; ch. 2 : noms des palais et des camps ; ch. 3 : noms des tribus, ch. 4—7 : noms géographiques ; ch. 8 : noms de charge, ch. 9—23 : noms d'homme, ch. 24 : noms communs.

L'interprétation de chaque nom commun ou propre comprend généralement deux lignes, exceptionnellement trois ou quatre, lorsque le nom est un

<sup>4</sup> B. Laufer, *Skizze der manjurischen Literatur*, p. 45, a attribué, à tort, cet ouvrage à une commission de lettrés qui l'aurait publié en 1824, sur un ordre impérial de Taokouang. L'erreur de Laufer s'explique par le fait qu'il a confondu la seconde édition de l'ouvrage avec la première. Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe une confusion même à propos de la première édition. *Union catalogue*, p. 36, n° 903, a fait état de cet ouvrage également d'après une copie datant de 1824 (de son titre «mandchou», *Kin ding liyoo gin yuwan san shi guwe ioi giyai bitse*), mais ce même catalogue fait remarquer que l'ouvrage fut rédigé, sur un ordre impérial, la 46<sup>e</sup> année de K'ien-long. Selon W. Fuchs, *Beiträge zur mandjurischen Bibliographie und Literatur*, p. 91, l'ordre impérial date du 17 janvier 1772 (le 13 de la 12<sup>e</sup> lune de la 36<sup>e</sup> année de K'ien-long), par contre l'ouvrage ne fut publié qu'en 1781. Selon M. Fuchs, «die Order von 1772 bezieht sich nur auf die Wörter aus der Liao- und Yuan-Geschichte. Die Entstehungsgeschichte des Werkes ist im einzelnen noch genauer zu verfolgen». O. Franke, *Geschichte des Chinesischen Reiches* V (Berlin 1952), p. 48, note 86,7 rappelle cependant ce qui suit : «Ausser zum Liao schi gibt es auch solche Glossare, yü-kie, zum Kin schi und zum Yuan schi, die alle von K'ien-lung im 46. Jahre seiner Regierung [1781] angeordnet wurden». D'après M. Courant, *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc.* I (Paris 1900), pp. 10—11, l'ouvrage fut rédigé «à la suite d'un décret de 1781» ; c'est évidemment faux.

